

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1856). On comprend combien l'exercice de l'autorité doit être difficile dans ces conditions.

Puis-je signaler aux personnes qui s'intéressent au mouvement de la librairie en langue française une publication nouvelle [*La Chronique des livres*] où je me suis chargé de la bibliographie militaire? Il en paraît deux fascicules par mois. (Prix pour la Suisse: 9 fr. par an. Bureaux: à Paris 49, rue de l'Odéon).

INFORMATIONS

SUISSE

Société suisse des officiers. — Le Comité central de la Société des Officiers a adressé, en date du 19 avril, la lettre suivante au Département militaire fédéral. Il nous demande de la porter à la connaissance des officiers en l'insérant dans la *Revue*.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans l'assemblée générale de la Société des officiers réunie à St-Gall, en juillet 1898, et ensuite du rapport du colonel Isler, instructeur du IV^e arrondissement de division, les officiers d'infanterie ont émis un certain nombre de vœux, consignés aux pages 52 et 53 du compte rendu de cette assemblée.

Ces vœux sont pour quelques-uns relatifs aux exercices de tir de l'infanterie¹.

¹ Ces vœux étaient exprimés comme suit :

1. Les hommes les plus âgés des troupes territoriales (landwehr II^e ban et landsturm depuis l'âge de 40 ans environ) sont dispensés des exercices de paix, pour autant que les inspections de l'habillement et de l'armement ne rendent pas leur rassemblement nécessaire.

2. On organisera, en échange, l'instruction militaire préparatoire III^e degré. Les jeunes gens qui n'auront pas reçu cette instruction devront prendre part à une école de recrues supplémentaire pendant un temps équivalent à la totalité des journées d'exercices préparatoires qu'ils auront manqué.

3. L'école de recrues générale ne sera prolongée que si le temps gagné par la suppression des services de la landwehr II^e ban et du landsturm dépasse celui qu'exigera l'instruction préparatoire organisée.

4. Les cours de répétition auront lieu dans l'élite chaque année en alternant: une

Ceux des thèses 5 et 8, renvoyés à l'examen de nos sections, en raison des importantes questions qu'elles traitent, nous sont rentrés avec la réponse de celles-ci.

Les conclusions de la grande majorité de nos membres sont celles que nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après et que nous nous permettons d'appuyer auprès de votre haute autorité.

Outre les troupes de l'infanterie, celles de la cavalerie et des armes spéciales portant fusil, mousqueton ou fusil court, doivent être appelées aux exercices de tir, ceci ressort aussi des opinions émises par notre Société.

Par contre, le § 5b tombe, ensuite de la décision des Chambres des 5 et 6 octobre dernier qui supprime les exercices de tir du landsturm.

Le vœu que nous avons l'honneur d'exprimer au nom de la Société fédérale des officiers est en conséquence le suivant :

5. Devront prendre part aux exercices de tir en dehors du service, dans les années où ils n'auront pas de cours de répétition

Les cadres et les hommes d'élite et de landwehr 1^{er} ban dans l'infanterie ; ceux de l'élite dans la cavalerie et dans les armes spéciales portant fusil, mousqueton ou fusil court.

Quant à la thèse 8, la très grande majorité de nos sections s'est prononcée dans le sens indiqué par le protocole de l'assemblée générale. Nous serions très heureux que le Département militaire fédéral voulût bien entrer dans les vues de la Société des officiers,

Nous recommandons également à votre bienveillante attention les autres vœux qu'ont formulés nos membres dans leur dernière assemblée ; en particulier, celui relatif aux cours de répétition annuels.

année les unités de troupes (bataillon), une autre année les corps de troupes combinés (régiment, brigade, division, corps d'armée) ; dans la landwehr 1^{er} ban tous les deux ans (bataillon).

Les cadres doivent être commandés pour tous les cours ; les soldats de l'élite portant fusil chaque année d'abord puis tous les deux ans ; en tout huit fois pendant à peu près dix jours ; dans la landwehr deux fois pendant à peu près sept jours.

5. Devront prendre part aux exercices de tir en dehors du service :

a) Les cadres et les hommes d'élite et de landwehr 1^{er} ban dans les années où ils n'auront pas de cours de répétition.

b) Les cadres et les hommes du landsturm armé faisant partie des classes d'âge extrêmes de l'élite et de la landwehr 1^{er} ban.

6. Les inspections d'armes et d'habillement doivent être combinées avec les cours de répétition. Pour la landwehr 1^{er} ban et le landsturm, elles doivent être réduites autant que possible.

7. Sous réserve de la prolongation des cours de répétition, l'instruction des sous-officiers doit rester sans changements.

8. L'école de tir pour les lieutenants nouvellement promus est supprimée et l'école d'aspirants prolongée d'autant.

Une nouvelle école de tir centrale pour les 1^{ers} lieutenants nouvellement promus, d'une durée de deux semaines environ, doit être instituée.

Sous réserve de la prolongation des cours de répétition, l'instruction des officiers doit rester, pour tout le reste, sans changements.

Nous avons également à vous donner connaissance, Monsieur le Conseiller, de la demande que nous avons été chargés de vous transmettre, et dont le but, très louable, était de développer chez les officiers le goût de l'équitation, d'en faire de meilleurs cavaliers et surtout d'assurer, pour le cas d'une mobilisation générale, des chevaux de selle en nombre plus considérable. Nos membres désiraient que la Confédération accordât une *allocation journalière à tout officier possesseur d'un cheval de selle* reconnu apte au service.

Notre Comité n'a pas cru devoir, toutefois, vous soumettre cette demande dans le moment actuel, la situation financière de la Confédération, et le désir des Chambres de ne pas voir les dépenses militaires augmentées, paraissant faire obstacle à l'inscription au budget d'un crédit nouveau de quelque importance. Nous prendrons la liberté de vous soumettre plus tard une proposition dans ce sens. Cependant, dès aujourd'hui, nous vous prions, afin d'engager les officiers montés à amener au service de meilleurs chevaux encore, de vouloir bien porter à 2200 fr. le maximum admis pour l'estimation des chevaux d'officiers et des chevaux de la régie; ce maximum est actuellement de 1800 fr. L'augmentation de ce chiffre ne grèvera, pour ainsi dire, en rien le budget; elle constituerait par contre une garantie complémentaire importante pour les officiers désireux de prendre au service un cheval de prix ou de meilleure qualité.

Il conviendrait également que les commissions de dépréciation reçussent pour instructions de se montrer plus larges dans l'octroi d'indemnités aux chevaux d'officiers à la sortie des cours militaires.

Nous osons espérer que, soucieux des intérêts dont vous avez la garde, et préoccupé d'améliorer les aptitudes équestres et la qualité des chevaux de service des officiers, vous voudrez bien consentir à admettre notre manière de voir et à faire adopter le chiffre d'estimation maximum de 2200 fr.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération et de notre profond respect.

Au nom de la Société des officiers de la Confédération suisse :

Le Président,

Ed. SECRETAN, colonel divisionnaire.

— Conformément à la décision prise par l'Assemblée des délégués de la Société suisse des officiers, à St-Gall en 1898, le Comité central a désigné la Commission chargée d'étudier la création d'un organe central des officiers et la fusion éventuelle des Revues existantes.

Cette Commission est composée de MM. les colonels Wille, Isler,

Audéoud, Köchlin et du lieutenant-colonel L.-H. Bornand, vice-président du Comité central.

La Commission s'est réunie une première fois à Berne le mois dernier et a adressé aux diverses Revues une demande de renseignements.

Patrouilles de sous-officiers. — Les sections de sous-officiers de Cossonay et d'Yverdon ont organisé, le 6 mai passé, un exercice de reconnaissance pour patrouilles de sous-officiers, avec marche forcée, rapport de reconnaissance, et tir à l'arrivée pour juger de l'état physique des concurrents. Cet exercice a été organisé par M. le capitaine d'état-major Deluz, à Cossonay, et M. le premier-lieutenant Fornallaz, à Yverdon.

Des rapports détaillés qu'ont bien voulu nous transmettre ces deux officiers, nous extrayons les quelques indications suivantes :

De part et d'autre, la tâche tactique comportait la marche d'une colonne précédée de patrouilles chargée d'aller à marche forcée reconnaître le lit de l'Orbe près du Day en un secteur donné. La reconnaissance de ce secteur était compliquée par l'existence d'un ennemi marqué. Aussitôt la reconnaissance effectuée, les patrouilles devaient porter leur rapport au stand de Vallorbe où avait lieu l'épreuve du tir. Celle-ci comportait un tir de vitesse de 40" sur cible à buste C. Magasin contenant 4 cartouches et devant être complété pendant le tir à l'aide de deux chargeurs.

Tenue: Tunique, képi, fusil et cartouchière avec 12 cartouches d'exercice par homme.

Le groupe de Cossonay détacha deux patrouilles commandées par le premier-lieutenant Zimmermann et le sergent-major Thibaut.

Le parcours de Cossonay au Day comporte 19 km. 22 jusqu'au stand de Vallorbe. La cote de départ est à 564 mètres, elle tombe à 475 à La Sarraz pour remonter à 4130 au chalet de Premier. De là descente à la cote 800 au Day.

Le groupe d'Yverdon détacha trois patrouilles commandées par le sergent-major Leuenberger et les sergents Perret et Chaillot.

D'Yverdon au Day, la distance est de 23 km., de 26 jusqu'au stand de Vallorbe. La cote de départ était à 437 m. De là montée légère jusqu'à Orbe (486), et plus forte jusqu'au-dessus de Montcherand (637). Il faut ensuite descendre aux Clées à 581 et remonter au Day à 800 m.

La journée était belle, pas trop chaude, mais les chemins mauvais sur les bords de la rivière. Aucun des hommes ne s'était livré à des exercices d'entraînement ni comme marche, ni comme tir (les exercices de tir du printemps n'avaient pas encore eu lieu). Ils n'avaient pas revêtu l'uniforme depuis les manœuvres du mois de septembre.

Voici les résultats généraux :

GROUPES	Nre d'hommes	Départ	Arrivée à Vallorbe	Temps de marche moins 1/2 heure par rapport	Coups tirés	Points	Touchés	par homme		
								Coups tirés	Points	Touchés
Cossonay										
1 ^{er} Lt Zimmermann .	5	6 45	11 18	4 03	62	44	39	12,4	8,8	7,8
Serg.-maj. Thibaud.	6	6 50	11 33	4 13	64	39	37	10,6	6,5	6,2
Yverdon										
S ^t -maj. Leuenberger	4	6 52	11 36	4 14	40	21	23	10	5,2	5,7
Sergent Perret . . .	4	6 54	11 48	4 24	47	32	28	11,7	8,1	7,1
» Chaillot . .	5	6 56	12 13	—	49	33	27	9,9	6,5	5,5

Pour la section d'Yverdon, données spéciales relatives à la marche forcée jusqu'au Day.

DÉSIGNATION	Départ d'Yverdon	Arrivée Orbe	Kilomètres à l'heure	Arrivée les Clées	Kilomètres à l'heure	Arrivée Ballaigues	Kilomètres à l'heure	Arrivée Le Day	Kilomètres à l'heure	Distance totale horizontale Km.	Moyenne de km. à l'heure
Groupe Perret. .	6 54	8 28	7.400	9 27	6.060	—	—	10.51	3.930	23.—	5.825
Groupe Leuenberg	6 52	8 24	7.500	9 23	6.060	—	—	10 44	4.080	23.—	5.946
Groupe Chaillot .	6 56	8 32	7.800	9 38	5.454	11 10	7.200	11 35	4.800	25.560	5.484
Chef de la Course	7 —	8 16	9.050	9 41	6.540	—	—	10 45	5.160	23.—	7.080

De part et d'autre, les colonnes principales exécutèrent une tâche particulière qui n'offre pas un intérêt spécial.

M. le premier-lieutenant Dr Guisan a examiné les hommes de la section d'Yverdon au point de vue sanitaire. Les observations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Nous extrayons de son rapport quelques indications.

« Dans la marche exercice pour officiers, organisée à Lausanne en janvier 1899 (v. *Rev. mil.*, fév. 1899), M. le colonel Dr Kohler avait observé que le nombre des pulsations à l'arrivée était sensiblement le même chez ceux qui avaient fait une partie de la route ensemble ou étaient arrivés en même temps. Mon honoré chef ajoutait qu'il serait intéressant de voir si cette observation se confirmerait dans d'autres exercices. Il semble que oui, puisque d'après nos observations nous relevons les faits suivants :

» Dans le 1^{er} groupe (v. le tableau), le nombre des pulsations à l'arrivée oscillait entre 130 et 142; entre 120 et 134 pour la 2^{me} et enfin entre 112 et 130 pour le 3^{me} si nous faisons abstraction du soldat Meyer qui seul du groupe s'écarte de la moyenne.

» En cours de route, j'ai examiné les concurrents au contrôle d'Orbe. Les trois groupes se tenaient à deux minutes près, effectuant le trajet Yverdon-Orbe (par le marais 11 km. 5 et 12 km. 5 par Method) en 1 h. 35' environ. Chez tous, le pouls était en moyenne à 140-150, donc l'allure était trop accélérée, ce que j'ai fait observer aux chefs de groupes. Mais il paraît que pour atteindre le contrôle d'Orbe, il fallait gravir une colline en prairie assez raide. Ceci peut expliquer la fréquence du pouls. Seul le premier-lieutenant Fornallaz avait 160 pulsations, il est vrai qu'il venait au pas de course, couvrant les 11 km. 5 en 1 h. 16'.

» *Entraînement.* Quelques concurrents profitant de deux conférences données à Yverdon, la première par M. le premier-lieutenant Fornallaz, sur *l'allure en flexion*, la seconde par M. Stewart lui-même sur sa *méthode d'inhalation* (v. *Rev. mil.*, févr. 1899, p. 130), ont employé soit l'une soit l'autre méthode ou même les deux à la fois, après essai satisfaisant. (Voir au tableau dernière colonne S = Méthode Stewart, A = allure en flexion.) Je ne puis malheureusement par m'arrêter sur les résultats obtenus, ne sachant si les concurrents ont persévéré jusqu'au bout et tout le temps dans l'emploi de ces procédés. M. le premier-lieutenant Fornallaz, qui a effectué le parcours complet en utilisant les deux méthodes qu'il pratique depuis peu de temps, les déclare d'une utilité incontestable. Je puis, pour ma part, en ce qui concerne la méthode Stewart, la recommander pour l'avoir essayée soit à pied soit à bicyclette. Certainement, elle d'un utile adjuvant contre l'essoufflement. J'aurais voulu pouvoir soumettre à mon examen le premier-lieutenant Fornallaz après l'arrivée, malheureusement ses fonctions de chef de course me l'ont escamoté. Nous aurions eu sans doute des données intéressantes sur l'état du cœur et la respiration. Ce sera pour une autre fois.

» *Etat sanitaire.* Excellent, durant toute la course. Je n'ai eu à m'occuper d'aucun concurrent. Trois hommes seulement sur 13 ont dû ralentir: l'un pour palpitations, et sur mon ordre; les deux autres entre les Clées et le Day pour un peu de fatigue. Ces trois retardataires ont cependant rejoint leurs camarades et, chose à noter, ont fait les meilleurs tirs de vitesse.

» Après cette marche forcée, j'ai la conviction qu'on aurait pu demander un nouveau travail à tous les hommes. La meilleure preuve a été dans les résultats du tir. Du reste, ayant interrogé bon nombre de participants, ceux-ci ont déclaré ne ressentir qu'un peu de fatigue dans les jambes, mais surtout un grand besoin de manger et boire.

» En terminant, je dois ajouter que ces notes étaient partiellement rédi-

gées, lorsque le numéro de mai 1899 de la *Revue militaire* m'a mis sous les yeux le rapport de M. le lieutenant-colonel Wartmann concernant la course des officiers genevois. J'ai constaté avec satisfaction que bien que mes données soient moins rigoureuses que celles de mon honoré chef, elles concordaient assez exactement sur plusieurs points. »

NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	Taille		Poids		Pouls		Respirat.		Observations
		Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	
1 ^{er} GROUPE										
Perret, A., sergent carab.	1872	484,5	483,5	85	81,9	104	142	16	22	S A
Clerc, Justin, soldat	1879	179	179	73	71	90	136	20	24	
Huguet, Eugène, caporal . .	1875	173	472,5	74	74	68	130	20	28	
Aeschimann, Emile, soldat	1877	173	172	66,5	65,9	100	140	24	32	
2 ^{me} GROUPE										
Leuenberger, F., serg.-m.	1875	175	173	78	76,5	88	130	20	24	S A
Huber, Rodolphe, caporal . .	1878	160	160	62	60,7	84	120	20	22	
Strebel, Edouard, soldat. . .	1879	168	168	68	67	60	—	—	—	S
Clerc, Jules, soldat.	1874	175	473,5	73	71,5	78	134	18	20	
3 ^{me} GROUPE										
Chaillot, François, sergent	1868	168	166	65	63,9	80	130	24	26	S A
Blanc, Aimé, sergent.	1874	165	463,5	72	72	88	112	26	28	S A
Aeschimann, L., caporal. . .	1875	177	175	68	67	82	112	22	28	
Mabille, Charles, caporal . .	1878	169	168	68	66,5	80	116	26	32	
Meyer, Louis, soldat	1877	169	168	67	66	92	142	18	28	

ANGLETERRE

Locomotive routière. — Comme suite à l'information donnée en février dernier par la *Revue militaire suisse*, voici ce que dit le *Progrès militaire* du 9 juin au sujet d'une nouvelle locomotive routière :

« Tout dernièrement on a expérimenté à Leeds une locomotive routière destinée à la remorque d'un train blindé d'artillerie composé de trois voitures.

» Une commission technique présidée par le lieutenant-colonel Elmslie, attaché à la direction générale de l'artillerie au War-Office, assistait aux essais qui offraient un intérêt particulier, en ce sens que le nouveau matériel a été spécialement construit en vue du siège de Prétoria.

» La locomotive peinte de couleur kaki, comme les voitures qu'elle remorque, peut développer une force de 75 à 80 chevaux : elle est entièrement recouverte d'un blindage en acier et nickel dont l'épaisseur uniforme a été fixée à 12 $\frac{1}{2}$ mm. et pourrait par conséquent résister au tir du fusil Mauser, même à bout portant, et aux éclats d'obus à plus de vingt

mètres. Ce cuirassage est démontable au besoin. On l'a disposé de façon à permettre au mécanicien de visiter et de graisser toutes les parties de sa machine. La chaudière, à tubes d'acier, a été timbrée à 15 kg ; sa puissance de vaporisation est considérable ; quant aux roues de 2^m10 de diamètre, elles ont une largeur de 60 cm., indispensable pour circuler sur les routes mal entretenues du veldt sud-africain.

» Par surcroît, la locomotive a été munie d'un treuil à vapeur avec câble d'acier très résistant pour faciliter le démarrage des voitures blindées au cas où elles auraient brisé leurs attelages.

» La vitesse de 12 km. à l'heure en moyenne peut atteindre en palier 18 ou 20 km, ce qui est une allure très rapide pour un train sur route pesant quelque 60 000 kg. Chaque voiture a été montée sur six roues plates, supportant le châssis par un jeu de ressorts en lames d'acier ; on dirait un vaste fourgon cuirassé dont les parois seraient percées de trous pour le passage des canons.

» Les voitures s'attellent entre elles par un accouplement automatique et portent sur les côtés latéraux deux plans inclinés à entretoises métalliques pour faciliter la montée et la descente des pièces d'artillerie de siège. Dans ce but, on a pratiqué deux portes à rabattement qui se manœuvrent au besoin de l'intérieur du véhicule. En temps ordinaire, elles sont assujetties par des clavettes verrouillées et l'on pénètre dans la voiture au moyen d'une sorte de trou d'homme pratiqué à la partie supérieure. En outre, des canons à tir rapide Howitzer qui forment comme l'armement propre de ce train blindé, il y a place dans les véhicules pour trois caisses de munitions et une caisse de vivres qui servent de sièges aux quatorze artilleurs dont les fusils sont placés sur un râtelier disposé au fond de la voiture.

» Les expériences ayant donné des résultats favorables et concluants, il a été décidé de démonter sans retard le nouveau matériel pour l'expédier sans retard au Cap, via Southampton. »

M. W.

ITALIE

Conférence du colonel Panizzardi. — Le colonel Panizzardi a donné le 5 mars écoulé une conférence aux officiers du cercle militaire de Rome.

Son sujet *Notes et impressions sur l'armée française* est publié tout au long dans le numéro du 15 avril de la *Rivista militare*.

Sans s'étendre spécialement sur l'organisation de l'armée française, le conférencier résume très habilement ses impressions et ses idées sur les institutions militaires de la France et sur la vie de ses officiers en garnison et en campagne.

Nous ne pouvons ici analyser que très brièvement l'exposé de l'ancien attaché militaire.

Parlant au début de la tradition militaire qui caractérise le peuple français, le colonel cite les progrès réalisés ces dernières années et les sacrifices énormes imposés à la nation pour maintenir l'armée à la hauteur des exigences modernes.

L'instruction personnelle des officiers s'est développée depuis quelques années d'une façon réjouissante si l'on en juge d'après le nombre de candidats à l'École de guerre. En outre, la littérature militaire, qui s'accorde naturellement avec l'esprit national, prend en France de grandes proportions.

Au dire du colonel Panizzardi, l'officier français est convaincu que ses écoles sont les meilleures du monde; ce sentiment, très louable d'ailleurs, peut devenir cependant la source d'amères désillusions.

La population française honore et aime son armée, riche en traditions et surtout en espérance; elle tient en haute estime les officiers qui appartiennent à toutes les classes de la société et à tous les partis. En servant l'armée, on sert la France, la patrie, non le gouvernement. Il en résulte souvent une certaine tension dans les rapports officiels entre autorités civiles et autorités militaires; toutefois, d'après l'esprit de la Constitution, l'autorité militaire cède toujours le pas à l'autorité civile.

Le conférencier discute ensuite la décision récente alors, du ministre de la guerre: suppression du port de l'habit civil pour les officiers en dehors du service. Il ne prend parti ni pour ni contre cette suppression, se bornant à énumérer les raisons qui obligent souvent l'officier à quitter l'uniforme.

Quant aux règlements français, ils laissent, semble-t-il, trop rarement l'occasion à l'officier de développer son initiative; il convient pourtant de remarquer le zèle déployé par les hauts commandements lors des grandes manœuvres, où régulièrement on cherche à expérimenter de nouvelles formations.

Le conférencier, dans sa péroraison, n'hésite pas à placer l'armée française parmi les plus puissantes de l'Europe. Nous n'hésitons pas à notre tour à lui donner raison.

A. F.

PORTUGAL

La Revista militar, dans son n° 10 (mai 1900), après avoir publié la nomination du colonel Wille au commandement de la VI^e division de l'armée suisse et avoir rendu hommage aux qualités de cet officier supérieur, fait connaître son article de la *Zürcher-Zeitung* dans lequel il combat l'erreur de s'imaginer que la guerre anglo-boère a prouvé la supériorité des armées de milices sur les armées permanentes et que, par conséquent, il

n'y a pas lieu de s'imposer plus de sacrifices, en vue de perfectionner les institutions militaires des pays à armée permanente. Puisque nous mentionnons cette publication portugaise, n'oublions pas de dire également que nous avons eu le plaisir d'en recevoir une autre, aussi très bien écrite la *Revista de Infanteria*, paraissant chaque mois à Oporto. Qu'elle soit la bienvenue chez nous !

BIBLIOGRAPHIE

Die Kämpfe vor Belfort im Januar 1871 und die historische Wahrheit, von Fr. von der Wengen. — Berlin, Militär-Verlag R. Felix, 1899.

M. le capitaine von der Wengen, l'auteur de ce livre, est le même qui publia, sous ce même titre, en 1875 (chez Brockhaus, à Leipzig) la première histoire complète et critique de la campagne du général badois de Werder dans les départements français de l'Est et, en dernier lieu, contre Bourbaki. L'ouvrage de M. von der Wengen a été, disons-nous, la première histoire complète et critique de ces opérations, le récit qu'en a donné Löhlein en 1874 (*Die Operationen des Korps des Generals von Werder*) ayant plutôt le caractère d'une relation officielle, écrite sous l'inspiration directe de l'état-major badois.

Le volume de M. von der Wengen reçut d'abord un très mauvais accueil dans la presse militaire allemande et, tout particulièrement, dans le grand duché de Baden. Quand le général Bourbaki entreprit sa manœuvre stratégique contre l'aile gauche des armées allemandes, le bruit courut dans toute l'Allemagne du sud que son objectif était le déblocage de Belfort, puis le passage du Rhin et une incursion dans le pays badois et les Etats de l'Allemagne du sud. Ce fut une grande frayeur, en sorte que quand le général de Werder eut mené à bonne fin son héroïque résistance des 15, 16 et 17 janvier, sur la rive gauche de la Lisaine, à Montbéliard, Héricourt et Franier, on le célébra non seulement comme un général victorieux, mais comme un sauveur, qui avait su détourner de sa patrie les horreurs d'une invasion ennemie.

M. von der Wengen eut le grand tort, aux yeux des chauvins badois et des états-majors intéressés, de souffler un peu sur cette exaltation. Tout en rendant justice au très grand mérite du général de Werder, il démontra que le danger d'une incursion des troupes françaises sur la rive droite du Rhin n'avait jamais existé que dans les affres patriotiques des populations badoises et dans l'imagination du comité qui, la paix faite, se constitua pour dresser à Fribourg en Brisgau un monument au commandant du XIV^e corps. Il établit que Bourbaki avait bien reçu l'ordre de faire lever le siège de Belfort, mais que cet exploit accompli, il devait marcher, soit par Epinal, soit par Chaumont, contre la ligne Metz-Châlons, de façon à menacer les armées allemandes sur leurs lignes d'étapes et à les forcer à lever le siège de Paris. Cette marche de Bourbaki devait coïncider avec une offensive combinée de Chanzy et de Faidherbe, et un effort désespéré des armées de Paris pour rompre les lignes de l'investissement.

Dès lors, la publication des actes de l'*Enquête parlementaire* ordonnée par l'Assemblée nationale française sur les faits et gestes du Gouvernement de la Défense nationale corroborèrent en tous points les affirmations